

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **4 OCT. 2024**, une enquête publique unique est ouverte du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 29 novembre inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune LORETZ-D'ARGENTON, portant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SABLIERE du THOUARSAIS et la procédure de déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Thouarsais afin de permettre la création et l'exploitation d'une carrière de sables et de graviers alluvionnaires à LORETZ-D'ARGENTON.

Ce dossier est constitué conformément au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement, notamment aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'environnement. Il comporte entre autres une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de LORETZ-D'ARGENTON, du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 29 novembre inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LORETZ-D'ARGENTON, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse :

sablriere-anjou-tp@mail.registre-numerique.fr

ou directement sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/sablriere-anjou-tp>

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Alain DEVAUX, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Matthieu HOLTHOF, désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur M. Alain DEVAUX, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairie de LORETZ-D'ARGENTON :

- Lundi 28 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 6 novembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 novembre de 14h00 à 17h00
- Vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 29 novembre de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – bureau environnement, pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – bureau environnement et en mairie de LORETZ-D'ARGENTON, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'accorder l'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

La déclaration de l'intérêt général du projet et l'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) seront assurées par la Communauté de communes du Thouarsais.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Société SABLIERE du THOUARSAIS – 17, rue de la mairie – 49 700 BROSSAY et de la Communauté de Communes du Thouarsais au 05.49.66.76.48.

Le dossier complet, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.